

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNE DE LA POSSESSION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**AFFAIRE N°12/SEPTEMBRE/2015**

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 39**

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015**

**NOTA :**

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :  
23 septembre 2015
- le compte rendu du Conseil municipal  
a été affiché en Mairie le :  
1<sup>er</sup> octobre 2015

L'an deux mille quinze le trente septembre  
à dix-sept heures vingt s'est réuni en  
séance ordinaire le Conseil municipal de  
La Possession sous la présidence de  
Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO (affaires n°01 à 15 et 17 à 20) - Gilles HUBERT - Michèle MILHAU - Jacqueline LAURET - Pascal PARISSÉ - Jean Christophe ESPERANCE - Denise FLACONEL - Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS - Sophie VAYABOURY - Didier FONTAINE - Jocelyne DALELE - Marie Claire DAMOUR - Jean Marc VISNELDA - Christophe DAMBREVILLE - Jean Luc BILLAUD - Édith LO PAT - Fred JULENON - Daniel FONTAINE - Benoît CANTE - Eve LECHAT - Erick FONTAINE - Jean François DELIRON (affaires n°01 à 10) - Philippe ROBERT (affaires n°01 à 10) - Anne Flore DEVEAUX (affaires n°03 à 20) - Jérémie BORDIER - Thérèse RICA (affaires n°01 à 12 et 14 à 20)

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Robert TUCO (affaire n°16) - Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY - Laurent BRENNUS - Anaïs HERON - Jocelyn DE LAVERGNE - Jean François DELIRON (affaires n°11 à 20) - Philippe ROBERT (affaires n°11 à 20) - Thérèse RICA (affaire n°13)

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Marie Françoise LAMBERT (procuration à Thierry BEAUVAL) - Camille BOMART - (procuration à Pascal PARISSÉ) - Marie Line TARTROU (procuration à Sophie VAYABOURY) - Christel VIRAPIN (procuration à Jocelyne DALELE) - Simone CASAS (procuration à Michèle MILHAU) - Marie Andrée LACROIX FAVEUR (procuration à Thérèse RICA) - Anne Flore DEVEAUX (affaires n°01 et 02 procuration à Erick FONTAINE)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Jean-Christophe ESPERANCE ayant obtenu l'unanimité des voix, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette dernière suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740081-20150930-  
12SEPTEMBRE2015-DE  
Date de réimpression : 01/10/2015  
Date de réception préfecture : 01/10/2015

**AFFAIRE N° 12 : AVIS ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN ELEVAGE DE POULETS PRESENTEE PAR LA SCEA FERME DE L'OUEST**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une enquête publique relative à la demande de la SCEA-Ferme de l'Ouest pour l'exploitation d'un élevage de poulets de chair standard sur le territoire de la commune de La Possession, a été prescrite par arrêté préfectoral le 8 juillet 2015 au numéro N°53/SP/SAINT-PAUL, *l'arrêté était joint en annexe n°06 de la note de synthèse, et est joint en annexe de la présente délibération.*

Historiquement, le site visé par l'enquête publique appartenait à la Ferme Avicole du 25<sup>ème</sup> KM. Exploitée depuis environ 30 ans, celle-ci est aujourd'hui gérée par 3 actionnaires. La SCEA Ferme de l'Ouest constitue aujourd'hui une des plus grosses exploitations en poulet de chair du département de La Réunion.

Le dossier présente le projet de régularisation d'une ferme avicole :

- Changement d'exploitant
- Pas de travaux d'extension prévus
- Nouvelle convention d'épandage

Cette régularisation intervient dans le cadre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de l'activité exercée sur ce site depuis plusieurs années.

Compte tenu du déroulement de l'enquête publique du 10 août 2015 au 14 septembre 2015 inclus, le Conseil municipal peut émettre un avis dans les 15 jours suivant sa clôture.

Vu l'avis de la commission Affaires Générales réunie en date du 21/09/2015 ;

**Le Conseil municipal,**  
après en avoir délibéré à l'**unanimité des suffrages exprimés,**

**émet un avis favorable sur l'ICPE portant exploitation d'un élevage de poulets de chair standard.**

-----  
Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire

  
  
Vanessa MIRANVILLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740081-20150930-  
12SEPTEMBRE2015-DE  
Date de l'envoi en commission : 01/10/2015  
Date de réception préfecture : 01/10/2015